



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : PD-PC-30
Date : 2020-03-25

Description d'achat

Blouson d'intervention

Le présent document compte 16 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/English

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente description d'achat. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la description d'achat doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon, s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada
À l'attention de : Programme Uniformes et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

DESCRIPTION D'ACHAT
Blouson d'intervention

1 Définitions

- 1.1 La présente description d'achat régit la confection et l'inspection du blouson d'intervention. Les articles visés par la présente description d'achat, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
- i. 3980 – Blouson d'intervention/Jacket, Take Down;
 - ii. 3981 – Blouson d'intervention, taille spéciale/Jacket, Take Down, Special.
- 1.2 La présente description d'achat et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisées uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente description d'achat remplace toutes les descriptions d'achat précédentes visant le blouson d'intervention de la GRC.
- 1.4 La présente description d'achat est une traduction en français de l'original anglais.

2 Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente description d'achat et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 **Office des normes générales du Canada (CAN/CGSB)**
86.1-2003 Étiquetage pour l'entretien des textiles
- 2.3 **General Services Administration – gouvernement des États-Unis**
Description de l'article commercial
A-A-50199A Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered
- 2.4 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**
D5169-98 (2015) Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
5170-98 (2015) Standard Test Method for Peel Strength ("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
E808-01 (R2016) Standard Practice for Describing Retroreflection¹

E809-08 (R2013)

Standard Practice for Measuring Photometric Characteristics of Retroreflectors¹

3 Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service.
- 3.2 **Modèle** – Le blouson d'intervention doit être fait de nylon enduit de polyuréthane et être de couleur noire. Il doit comporter une fermeture du devant à boutons-pression et des rabats escamotables avec les inscriptions « POLICE » et « RCMP GRC » sur le devant et au dos. L'ourlet inférieur doit être cousu de manière à former une coulisse pour un cordon de serrage élastique et un dispositif de blocage.

4 Exigences détaillées

4.1 Composants

- 4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu doit être 100 % nylon, à armure unie, enduit de polyuréthane sur l'envers et doit avoir une masse surfacique de 84 ± 8 g/m². Il doit être de couleur noire assortie à l'échantillon visuel.
- 4.1.2 **Élastique** – L'élastique doit être tricoté, à fini moyen, et être composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 65 % de polyester. Il doit être de couleur noire et avoir 13 mm de largeur. Le rendement en matière d'allongement et de reprise doit être semblable à celui de l'échantillon visuel du composant. Le produit Narroflex n° NF824 est réputé satisfaire à ces exigences.
- 4.1.3 **Cordon élastique** – Le cordon doit être en élastique de polyester tressé rond de 2.4 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew est réputé satisfaire à ces exigences.
- 4.1.4 **Fil** – Le fil doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, type II, conforme à la description n° A-A-50199A de l'article commercial du gouvernement des États-Unis et de couleur assortie.

- 4.1.5 **Triplure** – La triplure doit être non tissée, en polyester ou en mélange de polyester et rayonne. Elle doit avoir une masse surfacique de $34 \text{ g/m}^2 \pm 5 \text{ g/m}^2$ et être de couleur anthracite.
- 4.1.6 **Boutons-pression** – Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. Toutes les parties métalliques doivent être en laiton avec calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre, mate, noire. Le produit Universal SW61 est réputé satisfaisant à ces exigences.
- 4.1.7 **Ruban autoagrippant à crochets et à boucles** – Le ruban autoagrippant à crochets et à boucles doit être en nylon tissé noir et avoir une longue durée de vie utile. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement initiale d'au moins 8 lb/po² dans le sens de la longueur, lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners, et une résistance au pelage initiale d'au moins 1 lb/po de largeur lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5170 98 (2015), Standard test method for peel strength [T method] of hook and loop touch fasteners.
- 4.1.8 **Dispositif de blocage** – Le dispositif de blocage doit être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétal de couleur noire. Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit Texfast de style n° S217B est réputé satisfaisant à ces exigences.
- 4.1.9 **Œillets** – Les œillets doivent être en laiton ou en aluminium de couleur noire et avoir de 5 à 6 mm de diamètre intérieur.
- 4.1.10 **Ruban gros-grain** – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon, de couleur noire et mesurer 1 cm de largeur.
- 4.1.11 **Inscriptions rétro réfléchissantes** – Les inscriptions rétro réfléchissantes doivent être sous forme de ruban rétro réfléchissant à lentille exposée, à réflexion à grand angle, de couleur argent, applicable par transfert à chaud. Les inscriptions rétro réfléchissantes doivent avoir un indice de rétro réflexion minimal, R_A , déterminé conformément aux procédures des normes E808-01 (R2016) et E809-08 (R2013). La pellicule applicable par transfert à chaud de couleur argent 3M Scotchlite^{MC} 8725N est réputée satisfaisante à ces exigences.

- 4.2 **Tailles et dimensions** – Le blouson d'intervention conforme à la présente description d'achat doit être fourni dans les tailles indiquées dans le tableau des mesures ci-joint qui fait partie de la présente description d'achat.
- 4.3 **Exigences de confection**
- 4.3.1 **Piqûres** – Toutes les piqûres doivent être exécutées au point noué. Elles doivent comporter au moins trois points et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres.
- 4.3.2 **Corps** – Le corps du blouson doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.1.
- 4.3.2.1 **Devant** – Le devant doit comporter six (6) boutons-pression conformes au paragr. 4.1.6. Le premier bouton-pression doit être placé au haut du blouson et le dernier doit être placé au bas, au centre de la coulisse du cordon. Les autres boutons-pression doivent être équidistants les uns par rapport aux autres. La parementure du devant doit comporter une triplure conforme au paragr. 4.1.5. Les parties gauche et droite du devant doivent comporter des empiècements ouverts, cousus au niveau des coutures d'épaule, des emmanchures et de la fermeture du devant. Chaque empiècement ouvert doit être retenu à l'aide de ruban autoagrippant à crochets et à boucles conforme au paragr. 4.1.7 et placé conformément au dessin 3. Un rabat escamotable conforme au paragr. 4.3.3 doit être cousu sous l'empiècement ouvert de la partie gauche du devant.
- 4.3.2.2 **Dos** – Le dos doit comporter un empiècement ouvert mesurant 25.0 cm de hauteur à partir du centre de l'encolure, au dos, et cousu au niveau des coutures d'épaule et des emmanchures. Un rabat escamotable conforme au paragr. 4.3.3 doit être appliqué au centre du dos, sous l'empiècement ouvert. Les coins inférieurs du rabat escamotable doivent comporter des pièces de ruban autoagrippant à boucles de 1.25 cm x 3.8 cm ± 0.2 cm conformes au paragr. 4.1.7 et cousus à la verticale. Des pièces de ruban autoagrippant à crochets correspondantes doivent être cousues sur l'envers de l'empiècement ouvert pour y fixer le rabat escamotable lorsqu'il n'est pas rabattu. L'empiècement ouvert doit être fixé à l'aide de pièces de ruban autoagrippant à crochets et à boucles de 1.25 cm x 3.8 cm ± 0.2 cm conformes au paragr. 4.1.7 et placées au centre du dos conformément au dessin 3.
- 4.3.3 **Rabats escamotables avec inscription « Police »** – Les rabats escamotables du devant et du dos doivent être faits d'une seule épaisseur de tissu de base conforme

au paragr. 4.1.1 pliée en deux avec les bords non finis surjetés. Les dimensions finies du rabat du devant doivent être de 14 cm \pm 0.5 cm de largeur sur 12 cm \pm 0.5 cm de hauteur et seulement 8 cm du rabat doit être visible sous le bas du rabat. Des inscriptions rétroréfléchissantes « POLICE » et « RCMP GRC » conformes au paragr. 4.3.9.1 doivent être appliquées sur le rabat du devant. Les dimensions finies du rabat du dos doivent être de 33.5 cm \pm 0.5 cm de largeur x 14 cm \pm 0.5 cm de hauteur et seulement 12 cm du rabat doit être visible sous le bas du rabat. Des inscriptions rétroréfléchissantes « POLICE » et « RCMP GRC » conformes au paragr. 4.3.9.2 doivent être appliquées sur le rabat du dos. Les dimensions des rabats escamotables et des inscriptions rétroréfléchissantes doivent être conformes à celles du dessin 3. Les rabats doivent être repliés sous les empiècements lorsqu'ils ne sont pas rabattus.

- 4.3.4 **Bride de suspension** – Une bride de suspension de 6 à 7 cm de longueur faite d'un ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.10 doit être centrée sur l'encolure conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.5 **Coulisse pour cordon de serrage** – Le bord inférieur doit être replié de 3.0 cm et cousu de manière à former une coulisse pour le cordon de serrage élastique conforme au paragr. 4.1.3. La coulisse doit comporter deux œillets conformes au paragr. 4.1.9 fixés à 6 cm du bord de la partie gauche du devant, conformément au dessin 4. Un cordon de serrage élastique conforme au paragr. 4.1.3 doit être fixé solidement dans la couture de la partie droite du devant. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.8, puis passé par un œillet vers l'extérieur de la coulisse. Il doit ensuite être passé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif de blocage, puis noué. Une fois l'assemblage terminé, le dispositif de blocage doit être caché dans la coulisse, et uniquement l'extrémité nouée du cordon de serrage élastique doit être apparente, conformément au dessin 4. Lorsque l'ourlet est posé à plat, le cordon élastique doit être à plat.
- 4.3.6 **Manches** – Les manches doivent être confectionnées en tissu de basse conforme au paragr. 4.1.1. Elles doivent être en une pièce. Le bas des manches doit être replié et piqué et un élastique conforme au paragr. 4.1.2 doit être inséré dans la coulisse du poignet.
- 4.3.7 **Poches** – Le blouson doit être doté, sur le devant, de deux poches inférieures coupées et passepoilées en tissu de base. Les passepoils doivent mesurer 2.5 cm \pm 0.2 cm de largeur et des triplures conformes au paragr. 4.1.5 doivent y

être insérées. Les ouvertures de poche doivent mesurer 18 cm. La parementure et la confection doivent être conformes au dessin et à l'échantillon visuel.

- 4.3.8 **Col** – Le col doit être confectionné à partir de deux pièces de tissu de base et doit comporter une triplure conforme au paragr. 4.1.5. Il doit mesurer 12 ± 0.5 cm de largeur au centre du dos. Les bords avant du col doivent mesurer 10 ± 0.5 cm de largeur. Les dimensions du col doivent être conformes à ce qui est indiqué dans le tableau des mesures.
- 4.3.9 **Inscriptions rétroréfléchissantes** – Les inscriptions doivent être effectuées à l'aide du matériau rétroréfléchissant conforme au paragr. 4.1.11 avec la police de caractère Arial Black. Il ne doit y avoir aucun bord lâche ou non collé ni défaut dans le matériau. Les inscriptions doivent être durables et doivent pouvoir résister à un minimum de 50 lavages.
- 4.3.9.1 **Inscriptions « POLICE » et « RCMP GRC » sur le devant** – Le rabat du devant doit comporter une inscription « RCMP GRC » mesurant 1.5 cm de hauteur sur 11 cm de largeur au-dessus d'une inscription « POLICE » mesurant 2.5 cm de hauteur sur 11 cm de largeur. Les inscriptions doivent être placées sur le rabat conformément au dessin 3.
- 4.3.9.2 **Inscriptions « POLICE » et « RCMP GRC » au dos** – Le rabat du dos doit comporter une inscription « POLICE » mesurant 7.5 cm de hauteur sur 30 cm de largeur. L'inscription doit être placée sur le rabat conformément au dessin 3.
- 4.4 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque blouson d'intervention doit comporter une étiquette durable, fixée sur l'envers du dos, au centre, directement sous la couture d'encolure. Tout le texte doit être inscrit en caractères de taille 6, à l'exception du numéro d'article de la GRC et de la taille, qui doivent être inscrits en caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits, en anglais et en français :
1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1.
 2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1.
 3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 3980 000).
 4. Taille de l'article, indiquée conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L–G).
 5. Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
 6. Identification du fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).

Machine wash warm	Lavage à l'eau tiède
Do not bleach	Ne pas utiliser d'agent de blanchiment
Do not use softeners	Ne pas utiliser d'agent assouplissant
Tumble Dry - Low temperature	Séchage par culbutage - à basse température
Steam Iron - Low temperature	Repassage à la vapeur - à basse température
Dry clean	Nettoyage à sec

5 **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les composants et les matériaux fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai commerciale indépendante.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente description d'achat, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6 **Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures**

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin 1.)

- 6.1 **Circonférence à la poitrine (circonférence totale)** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre au point le plus large de la poitrine, multipliée par deux. (A)
- 6.2 **Circonférence au bas (circonférence totale)** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
- 6.3 **Longueur du côté** – Distance mesurée de la couture de dessous de bras jusqu'à l'ourlet. (C)
- 6.4 **Longueur du dos** – Distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (D)
- 6.5 **Largeur du dos** – Lorsque le blouson repose à plat, distance mesurée d'une emmanchure à l'autre le long de la couture de l'empiècement. (E)
- 6.6 **Longueur du dessus de manche** – Distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (F)
- 6.7 **Longueur du dessous de manche** – Distance mesurée sous la manche, de la couture de dessous de bras jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
- 6.8 **Circonférence au poignet (détendu)** – Distance mesurée au bord inférieur détendu de la manche, multipliée par deux. (H)
- 6.9 **Circonférence au poignet (étiré)** – Distance mesurée au bord inférieur étiré de la manche, multipliée par deux. (I)
- 6.10 **Circonférence au coude** – Lorsque la manche est pliée en deux jusqu'à la couture de dessous de bras, distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche au niveau du pli, multipliée par deux. (J)
- 6.11 **Longueur du col** – Distance mesurée le long de la couture, d'un bord à l'autre. (K)

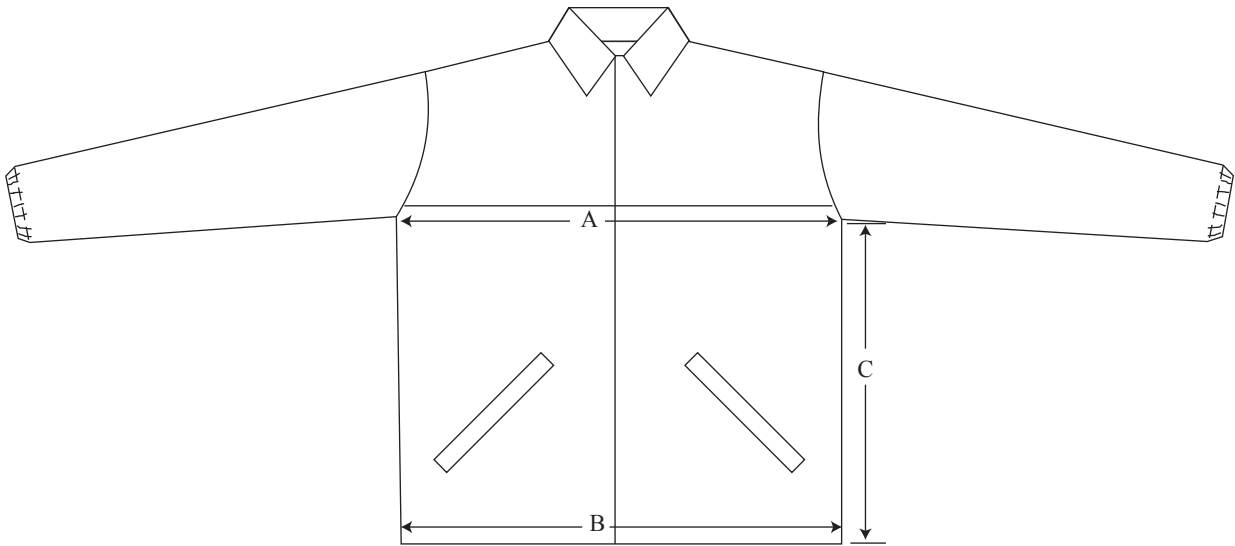
Tableau des mesures – blouson d'intervention**Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire**

Mensurations		Mesures du vêtement fini										
Taille	Poitrine	Circonf. à la poitrine	Circonf. au bas	Longueur du côté	Longueur du dos	Largeur du dos	Longueur du dessus de manche	Longueur du dessous de manche	Circonf. au poignet (détendu)	Circonf. au poignet (étiré)	Circonf. au coude	Longueur du col
P	91 à 96 (36 po à 38 po)	118	110	44	71	50	66	54.5	22	32	41	44
M	102 à 107 (40 po à 42 po)	128	120	46.5	74	52.5	67	55	23	34	43	47
G	112 à 117 (44 po à 46 po)	138	130	49	77	55	68	55.5	24	36	45	50
TG	122 à 127 (48 po à 50 po)	148	140	51.5	80	57.5	69	56	25	37	47	53
2TG	132 à 137 (50 po à 54 po)	158	150	54	83	60	70	56.5	26	38	49	56
Tolérances ±		2.5	2.5	2.0	2.0	1.5	1.0	1.5	1.0	1.0	1.0	0.75
Emplacements de la prise des mesures		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K

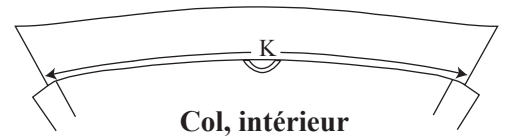
Dessin 1

PD-PC-30

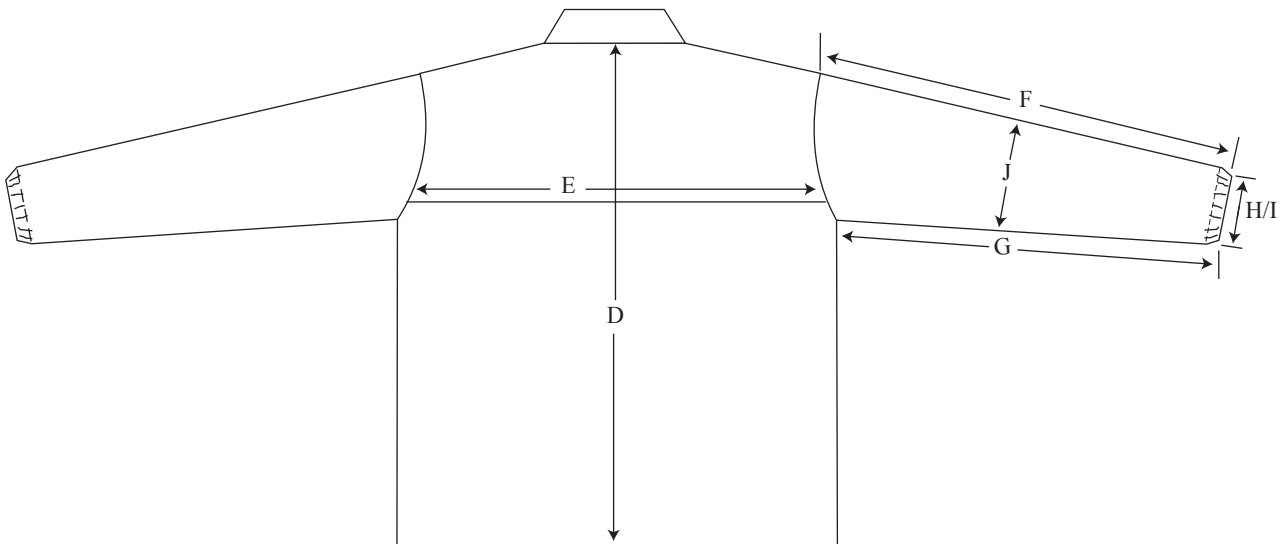
Blouson d'interventions
Emplacement des mesures



Vue du devant



Col, intérieur



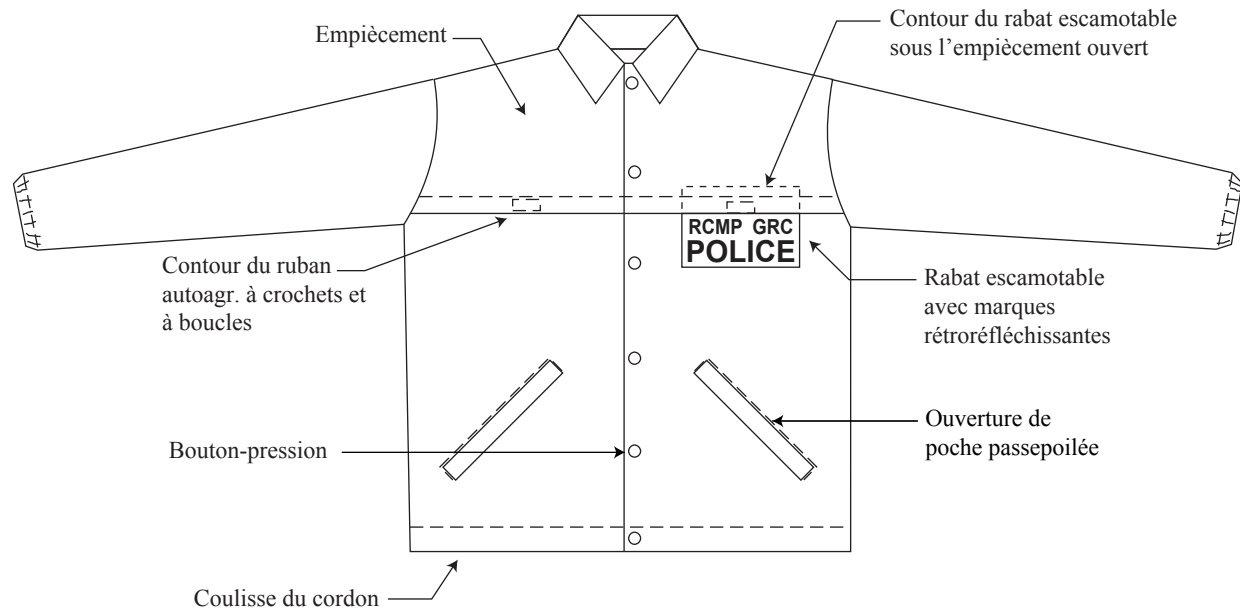
Vue du dos

NON À L'ÉCHELLE

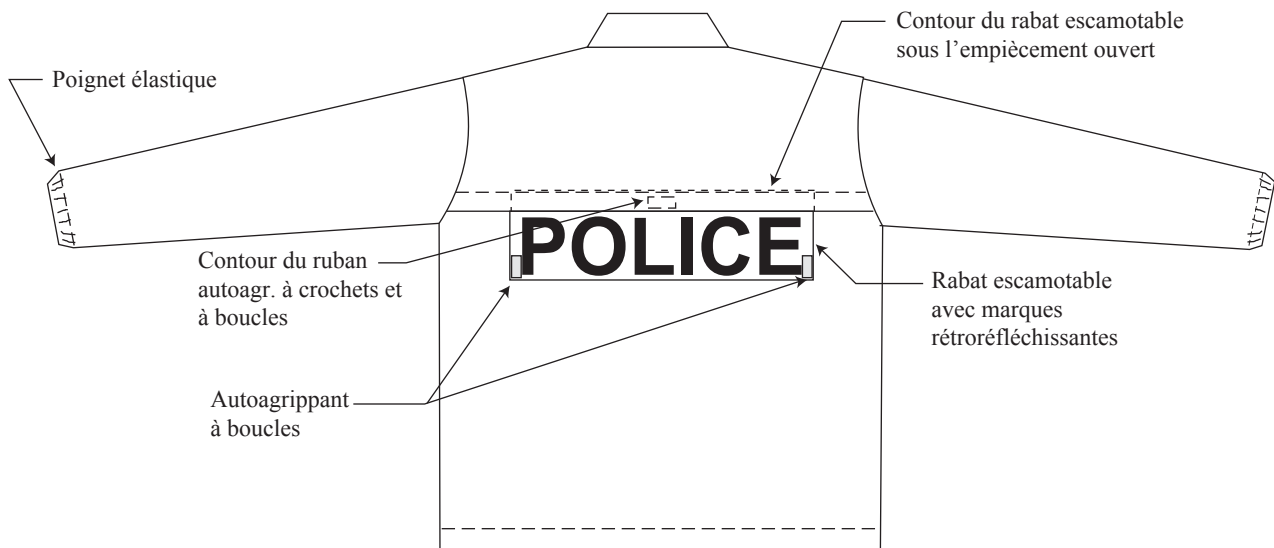
Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable, sauf indication contraire.

Blouson d'interventions



Vue du devant



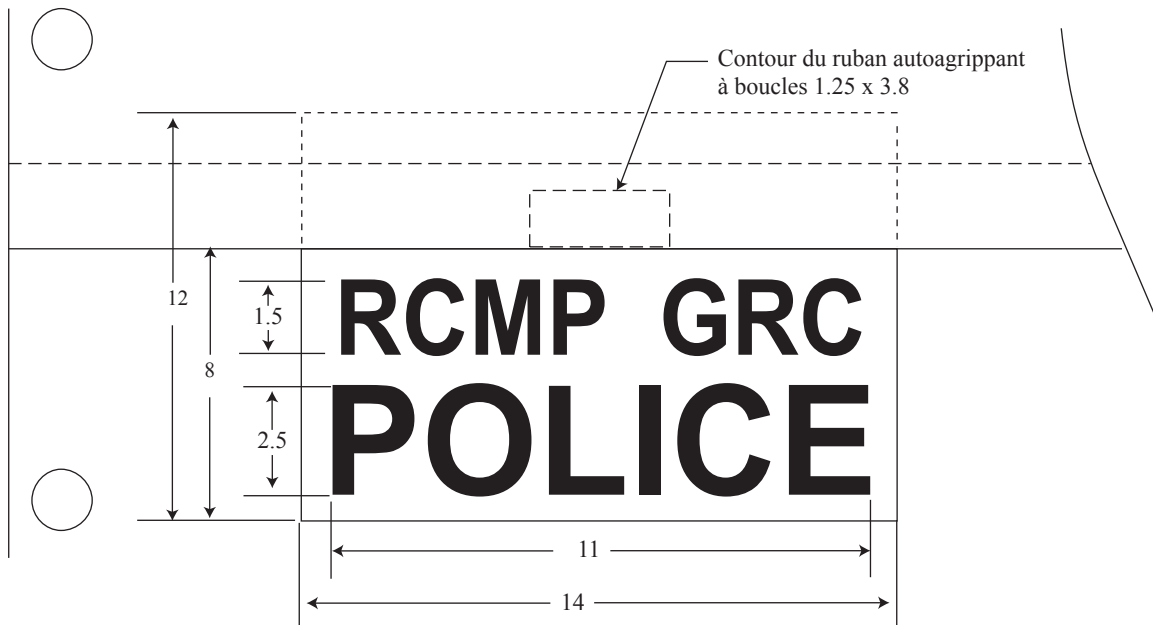
Vue du dos

NON À L'ÉCHELLE

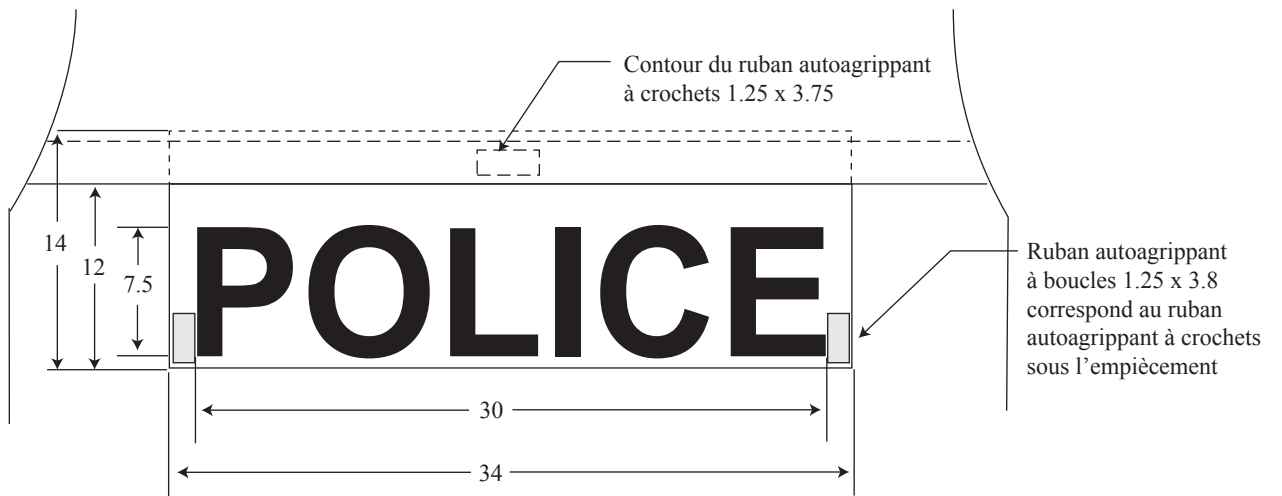
Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable, sauf indication contraire.

Blouson d'intervention
 Détail du rabat escamotable avec inscription rétroréfléchissante



Inscription rétroréfléchissante RCMP GRC POLICE sur le rabat escamotable sur la partie gauche du devant du blouson



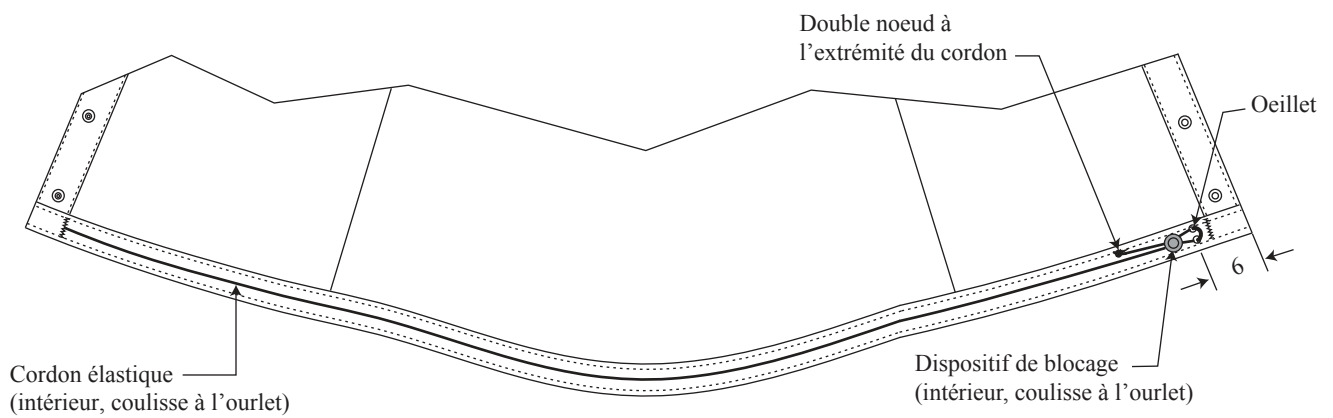
Inscription rétroréfléchissante POLICE sur le rabat escamotable au dos du blouson

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable, sauf indication contraire.

Blouson d'intervention Détail de la coulisse à l'ourlet



Coulisse à l'ourlet - vue de l'intérieur

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de ± 0.5 cm est acceptable, sauf indication contraire.